



## Rupture d'un contrat travail conventionnelle

Par **danielks15**, le **11/03/2015 à 10:26**

Mon employeur peut -il passer d'une rupture conventionnelle (ARE) à un licenciement (CSP)

Par **P.M.**, le **11/03/2015 à 10:59**

Bonjour tout d'abord,  
Il faudrait au moins apporter des précisions supplémentaires car pour que le CSP puisse vous être proposé, il faudrait que ce soit dans le cadre d'un licenciement économique avant que la rupture conventionnelle soit effective...

Par **danielks15**, le **11/03/2015 à 12:58**

Bonjour et merci d'avances  
Trop tard !! Déjà signé le 23/12/2014  
Mon employeur peut-il le passer en CSP vue que ce soit tous les deux trompés.  
Mais le comptable nous dit que s'est impossible!!  
A qui je dois me renseigner SVP !!  
DANIEL

Par **P.M.**, le **11/03/2015 à 13:02**

Evidemment que si le contrat de travail est déjà rompu par une rupture conventionnelle, la procédure de licenciement économique ne peut plus avoir lieu même si elle n'a pas pour vocation à s'y substituer...